AKTUELL

WANTERAKTIOUN

Un toit toujours sous conditions

Yolène Le Bras

La Wanteraktioun ouvrira ses portes dès ce samedi 14 novembre. Si l'accès reste garanti à toute personne sans abri lorsque le thermomètre passe sous zéro, des critères limitent le séjour le reste du temps.

Au Findel, les préparatifs avancent. La Wanteraktioun (WAK), qui accueille chaque année les personnes sans abri, ouvrira ses portes le 14 novembre, au lieu du 15 initialement prévu, en raison des conditions météorologiques annoncées. Elle restera en activité jusqu'au 15 avril. Créée en 2001, l'Action hiver dispose depuis 2019 d'une structure permanente au Findel, dont la capacité d'accueil a progressivement été étendue. Cette année, 262 lits seront disponibles avec une soixantaine de couchages par dortoir. En cas de forte affluence, une salle de repos peut être aménagée pour accueillir 38 personnes supplémentaires, portant la capacité à 300 lits. Dans la structure gérée par Dräieck, association qui réunit la Croix-Rouge, HUT et Inter-Actions, 26 professionnel·les travaillent à la préparation et au fonctionnement du dispositif, avec le soutien de 120 à 180 bénévoles selon les périodes. Outre l'hébergement nocturne, les personnes accueillies bénéficient de repas, de douches, de kits d'hygiène et d'un accompagnement social et médical, auquel contribue, en plus de Dräieck, Médecins du monde.

Trois mois de présence

Cependant, depuis deux ans, l'accès à la WAK n'est plus inconditionnel. Des critères ont été introduits pour limiter l'accueil des personnes récemment arrivées au Luxembourg. Lors de leur introduction, les modalités de vérification et la durée exacte de présence exigée restaient floues (« Wanteraktioun :„Unsere“ Armen », woxx 1813), mais les critères sont désormais précisés : celles et ceux qui ne peuvent pas justifier de trois mois de présence sur le territoire ne peuvent y séjourner que trois nuits, sauf lorsque les températures passent sous zéro, auquel cas toute personne qui se présente peut entrer. Or, sur les quelque 150 nuits que compte une saison, une cinquantaine seulement ont été concernées par des températures négatives l'hiver dernier, selon le ministre. Autrement dit, pendant environ deux nuits sur trois, les personnes qui ne remplissent pas le critère des trois mois restent limitées à trois nuitées. Un délai censé permettre aux équipes sociales d'orienter les personnes concernées vers d'autres structures. Le ministre reconnaît que cette limitation a conduit à des accompagnements vers l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou la « Maison retour », structure pourtant fortement critiquée par les associations du terrain (« Le provisoire se pérennise », woxx 1858).

Reste la question de la vérification des trois mois de présence. Comment une personne sans domicile fixe peut-elle prouver qu'elle se trouvait déjà au Luxembourg il y a plusieurs semaines ? Interrogé sur ce point, le ministère de la Famille précise qu'une simple trace de présence peut suffire : fréquentation d'un service social, consultation médicale ou encore ticket de transport. Mais ce justificatif doit être accompagné d'un document permettant d'établir l'identité du·de la bénéficiaire, afin de prouver que les justificatifs de présence fournis se rapportent bien à la personne concernée et « pour des raisons de sécurité, en cas d'incendie notamment », afin que chaque personne soit identifiée. Une exigence qui peut constituer un obstacle supplémentaire, alors que nombre de personnes sans abri ne possèdent pas ou plus de telles pièces justificatives. Le ministre défend ces restrictions au nom de la capacité d'accueil de la structure. Lors des saisons précédentes, des tentes chauffées de l'armée avaient été prévues pour ajouter entre 20 et 32 places mais elles n'ont pas été nécessaires l'hiver dernier. « Nous voulons éviter de nous retrouver dans une situation où nous n'avons plus assez de places », justifie Max Hahn. Selon lui, les critères d'exclusion ont permis de limiter la fréquentation des différents services à quelque 2.200 bénéficiaires par saison, dont 1.840 accueilli·es au foyer de nuit.

Et le besoin d'un abri ne disparaît pas avec les températures positives. Les fortes chaleurs estivales exposent elles aussi les personnes sans abri à des risques importants, voire mortels, notamment de déshydratation et d'insolation (« La misère est aussi pénible sous le soleil », woxx 1840). Pourtant, le gouvernement refuse toujours de transformer la « Wanteraktioun » en une structure ouverte pendant toute l'année.

SHORT NEWS

Les banques en dessous de la moyenne globale

(mes) – Alors que le gouvernement aspire à jouer un rôle de premier plan dans la « finance durable », le respect des droits humains est encore loin de figurer dans le cœur du secteur bancaire local, le sixième plus grand au monde. « Aucune banque ne fait preuve d'une mise en œuvre complète de ses responsabilités en matière de droits de l'homme », dénonce Giulia Barbos de l'organisation de recherche Bank Track, qui a évalué une douzaine de banques luxembourgeoises. Présentée ce mardi avec l'Initiative pour un devoir de vigilance, l'étude examine leurs engagements politiques, la diligence, la publication d'informations et les mesures de réparation existantes. Premier constat : en moyenne, les banques obtiennent un score de 5,2 points, inférieur à la moyenne mondiale de 5,9. Elles se démarquent particulièrement par l'absence d'une analyse de leur impact. Seules Deutsche Bank Luxembourg et ING Luxembourg indiquent évaluer si leurs activités ont porté atteinte aux droits humains, détaille l'experte Lucilla Viola. Or, aucune n'a mis en place un système de réparation. Pourtant, bien des banques investissent dans des secteurs à haut risque, tranche Jean-Louis Zeien de l'Initiative : « Les banques doivent donner la priorité aux personnes concernées et rendre compte de leurs impacts, plutôt que de se contenter d'évoquer leurs politiques. Une finance durable n'est pas possible avec des mesures uniquement volontaire. » Le gouvernement aura l'occasion de joindre le geste à ses paroles avec la transposition de la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises, prévu pour juillet 2028, notamment en incluant les activités de financement et d'investissement.

Temps de travail : « Souvent patronat varie… »

(fg) – Répartir la semaine de 40 heures sur quatre jours : cette possibilité est l'un des points centraux d'un plan d'action sur lequel se sont accordés les partenaires sociaux en juillet dernier au sein du Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTE). Si la réduction du temps de travail demeure au cœur des revendications syndicales, ils acceptent néanmoins l'idée d'une réorganisation qui intégrerait cette alternative, tout comme la possibilité d'ajouter une pause dans la journée ou de revoir le travail du week-end. Ils y posent néanmoins la condition que cela soit négocié dans le cadre d'une convention collective, un point sur lequel les rejoint totalement le ministre du Travail, Marc Spautz, comme cela avait été convenu avec le patronat lors des négociations de l'été dernier. Mais, par la voix de l'UEL, le patronat voudrait désormais revenir sur cette condition, en arguant que la négociation collective sur cet aspect est inadaptée aux petites entreprises, auxquelles il faudrait concéder la possibilité de négocier cette option directement avec les salarié·es, en se passant des syndicats. Soit très exactement ce qui avait mis le feu aux poudres il y a deux ans, quand le LCGB et l'OGBL avaient claqué la porte du CPTE face à un patronat et un ministre du Travail – alors Georges Mischo – qui voulaient remettre en cause leur prérogative légale dans la négociation des conventions collectives. Le gouvernement avait fini par reculer et avait maintenu ce monopole syndical. Mais la vie (sociale) est un éternel recommencement…

Logement : l'urgence attendra ?

(ylb) – Après une première manifestation le 27 octobre devant la Chambre des députés, le Kollektiv Logementskris, a rencontré, ce mardi 10 novembre, le ministre du Logement, Claude Meisch, pour lui présenter ses 20 revendications. Un entretien qui n'a pas convaincu les représentant·es du collectif, qui regrette que les discussions se soient limitées à la présentation des mesures déjà annoncées par le gouvernement. Interrogé sur les retards de plusieurs réformes, le ministre a indiqué que les projets de loi sur le bail à loyer et sur la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) seraient présentés en 2027. Concernant le registre national des bâtiments et des logements, ainsi que les taxes sur les logements vacants et la mobilisation de terrains, Claude Meisch a rappelé que ces dossiers relevaient de la compétence du ministère des Affaires intérieures. Cet échange confirme, selon le collectif, la nécessité d'une commission placée sous l'autorité du premier ministre, afin de coordonner l'action des ministères concernés et de fixer des échéances concrètes. De son côté, le ministre met en avant les convergences avec les revendications du mouvement et les réformes en préparation : « La différence tient souvent au rythme, pas à la direction », résume-t-il. Mais du rythme, c'est ce que souhaite justement le collectif, qui appelle à une large mobilisation ce vendredi 13 novembre pour faire reconnaître l'urgence de la crise. Un appel relayé entre autres par le KPL qui rappelle que le logement est un droit humain et non une marchandise.